

LE GRAND NARBONNE, Communauté d'Agglomération
Service Commande publique
12, Boulevard Frédéric Mistral
CS 50100,
11785 NARBONNE.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) non
constitutive de droits réels relative à l'animation d'espaces à
vocation Sport et Loisirs :**

**A l'Espace de Liberté
Du Grand Narbonne
RN9 Giratoire de la liberté
11100 NARBONNE**

SOMMAIRE

1^{ERE} PARTIE - OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Description succincte du site

1.2- Modalités d'exploitation

1.2.1 Activités et destination des lieux

1.2.2 Contraintes du site - Modalités d'exécution de travaux et aménagements

1.2.3 Entrée en vigueur et durée prévisionnelle

2^{ème} PARTIE - Procédure

2.1 Description succincte du contrat

2.2 Éléments exigés du candidat

2.2.1 Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures

2.2.2 Éléments exigés au titre de l'offre

2.3 Dossier de consultation

2.4 Remise des plis par les candidats

2.4.1 Modalités de présentation des plis

2.4.2 Date et heure limites de remise des plis

2.5 Examen des plis

2.5.1 Sélection des candidatures

2.5.2 Examen des offres

2.6 Autres informations

ANNEXES

Annexe 1 : Plans

Annexe 2 : Projet de convention

1^{ère} PARTIE : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la passation d'une convention d'occupation du domaine public (CODP) non constitutive de droits réels relative à une emprise du domaine public, située :

- A l'Espace de Liberté du Grand Narbonne situé à RN9, giratoire de la Liberté, 111100 Narbonne (cf. plan ci-joint **annexe 1**)

et de proposer du lundi au dimanche (7j/7) de 10h00 à 19h00, une activité de restauration de type « Food truck » dite « snacking » conviviale et familiale correspondant aux activités proposées sur le parc aquatique d'Espace de Liberté, pendant la durée du contrat. Le Grand Narbonne s'autorise toute modification ou suppression de date si la situation le nécessitait.

Le Grand Narbonne s'autorise en cas de dysfonctionnement majeur pouvant nuire à sa clientèle, l'arrêt du présent contrat par simple envoi de courrier recommandé.

Le Grand Narbonne est propriétaire des terrains et des bâtiments existants ainsi que de la dénomination du site occupé.

La future convention sera régie par les dispositions relatives aux conventions d'occupation temporaire du domaine public du code général de la propriété des personnes publiques et notamment les dispositions prévues aux articles L. 2121-1 et L. 2122-1 et suivants.

Les modalités d'exploitation prévues par la convention ne lui conféreront pas le caractère de service public, la convention n'étant pas soumise aux règles d'un contrat de délégation de service public.

Cette convention n'est soumise ni aux dispositions du code des marchés publics, ni aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin », ni aux dispositions des articles L. 1414-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatives aux contrats de partenariat. Sont également exclues les dispositions relatives aux baux commerciaux prévues aux articles L. 145 et suivants du code du commerce.

Les candidats proposeront un projet d'exploitation conforme à ces usages.

1.1 DESCRIPTION DU SITE

L'espace concerné à l'Espace de Liberté se situe dans la partie piscine, en extérieur, sur une zone dites « Pelouse »

Le périmètre de la concession occupe une emprise au sol de 30m², conformément au plan figurant en **annexe 1** de la présente convention.

L'accès à cet espace s'effectue par l'accès pompier d'Espace de Liberté.

1.2 MODALITES D'EXPLOITATION

1.2.1 Activité et destination des lieux

- a) Les lieux seront à usage exclusif de l'activité susmentionnée (activité de restauration de type Food truck).
- b) La société occupante ne pourra installer son matériel en dehors des lieux mis à sa disposition sous peine de pénalités, sans préjudice du droit pour le Grand Narbonne de procéder dans ce cas à la résiliation de la convention.

1.2.2 Conditions d'installation des activités et d'exploitation

La société occupante sera tenue de se conformer à toutes dispositions légales, réglementaires, instructions et consignes régissant les établissements recevant le public et de prendre toutes mesures pour exécuter à ses frais et sans recours contre Le Grand Narbonne, tous travaux, modifications ou transformations qui pourront être prescrits par la Préfecture de l'Aude pour la sécurité et la salubrité des lieux occupés.

Toute activité exceptionnelle et qui serait envisagée sur l'espace du domaine occupé devra faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable du Grand Narbonne. La demande d'autorisation devra être transmise par courrier au moins 30 (trente) jours avant la tenue de la manifestation au Grand Narbonne et devra préciser les modalités qui seront mises en œuvre par l'occupant pour respecter les règles de sécurité sur le site en liaison avec l'autorité administrative compétente.

Toute demande d'occupation en dehors de l'emprise concédée, mais sur le domaine public propriété du Grand Narbonne, devra faire l'objet d'une demande auprès du Grand Narbonne.

Par ailleurs, l'occupant devra s'assurer de la bonne adéquation de son activité avec la destination du lieu et son environnement, et s'interdira toute activité concurrentielle et similaire aux activités proposées par L'Espace de Liberté.

1.2.3 Entrée en vigueur et durée prévisionnelle

La durée envisagée pour le futur contrat est de 2 mois à compter de la date de prise d'effet du contrat prévue au cours de l'année 2025.

Date de prise d'effet du contrat le 4 juillet 2025, date de fin de contrat le 31 août 2025.

2^{ème} PARTIE : PROCEDURE

2.1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU CONTRAT

Une proposition de convention est annexée à la présente consultation (**annexe 2**). Le candidat complètera dans son offre les mentions restées vierges, et formulera d'éventuelles propositions d'adaptation de ce contrat, dûment motivées.

L'occupant devra verser une redevance au Grand Narbonne Communauté d'Agglomération en contrepartie du droit d'intervenir à L'Espace de Liberté, conformément à l'objet de la présente convention. Cette redevance tiendra compte des avantages de toute nature procurés au titulaire du contrat du fait de l'occupation du domaine.

Cette redevance mensuelle perçue par le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération 1500€ TTC (Mille cinq cent euros TTC), conformément aux tarifs votés lors du Conseil Communautaire du jeudi 23 juin 2022. (Frais d'électricité inclus, apport et évacuation à la charge de l'occupant)

2.2 ELEMENTS EXIGES DU CANDIDAT

2.2.1 Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures

- Les moyens humains mis à disposition de l'activité
- La carte qui sera proposée à la clientèle
- Le matériel annexe utilisé (chaises, tables, mange debout, parasol, etc...)
- Des photographies du Food Truck et matériel annexe.
- Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois)
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant en cours de validité (incendie, vol, dégradation du site ...).
- Une copie du certificat d'immatriculation et du justificatif d'assurance du véhicule professionnel
- Une copie de la carte de commerce ambulant en cours de validité, obligatoire si l'activité est exercée en dehors de la commune de communication du professionnel.

- Une copie de l'attestation de formation en hygiène alimentaire spécifique à la restauration commerciale dont les Food-truck et camionnettes.
- Une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il est en règle avec ses obligations en matière fiscale et sociale
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une procédure de contravention de grande voirie (article L2132-2 du CG3P)
- Une photocopie du relevé d'identité bancaire.

Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'attester de leurs capacités économiques et financières.

Candidatures groupées

Les offres présentées par des groupements doivent être signées, soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par le seul mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement. Ces habilitations doivent alors être jointes au dossier de candidature.

2.2.2 Éléments exigés au titre de l'offre

La proposition du candidat comporte les pièces ou documents suivants :

- le descriptif du projet d'exploitation du site répondant à la destination prévue. Les candidats exposeront le contenu de leur concept d'exploitation en définissant les prestations proposées. (menu/carte)
Ils détailleront les moyens logistiques qui seront dédiés à l'exploitation (matériel, personnel, qualifications professionnelles).

2.3 DOSSIER DE CONSULTATION

Chaque dossier de consultation comporte les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation et ses annexes :

Annexe 1 : Plans

Annexe 2 : Projet de convention

2.4 REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS

2.4.1 Modalités de remise des plis

Les plis peuvent être transmis électroniquement à l'adresse indiquée ci-dessous.

Courrier électronique (e-mail): a.roddesegura@legrandnarbonne.com

2.4.2 Date et heure limites de remise des plis

Date et heure limites de réception des plis : lundi 5 mai 2025 à 18h.

2.5 EXAMEN DES PLIS

2.5.1 Sélection des candidatures

Au vu des éléments produits au titre de la candidature, seront éliminés les candidats qui n'auront pas les pièces exigées ou ne disposent pas des capacités professionnelles, techniques ou financières pour exécuter la convention.

Les candidatures incomplètes, ne comprenant pas tous les documents exigés, seront déclarées recevables sous réserve d'une régularisation par l'envoi des pièces manquantes dans un délai de 48h à compter de l'envoi de la demande par le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération.

2.5.2 Examen des offres

Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile.

Il se réserve également le droit de négocier avec les candidats.

L'analyse des offres s'effectuera en prenant en compte les critères suivants, hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance :

- 70% Offre adaptée au lieu et à sa clientèle familiale et estivale
- 15% Tarif
- 15% Qualité (prestation, produits et fournitures)
-

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres prévaudront sur toutes autres indications de l'offre.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

2.6 AUTRES INFORMATIONS

Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées, par écrit, au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et commercial :

Mme RODDE SEGURA Audrey
Responsable Commerciale et Communication Espace de Liberté
Rn9, giratoire de la Liberté
11100 Narbonne
Téléphone : +33 7 87 09 85 94
E-mail: a.roddesegura@legrandnarbonne.com

Correspondant pour renseignements techniques :

M. ESPUNA Olivier
Responsable Technique Espace de Liberté
Rn9, giratoire de la Liberté
11100 Narbonne
Téléphone : +33 6 81 64 99 34
E-Mail : o.espuna@legrandnarbonne.com

La personne publique se réserve le droit d'apporter, en les portant à la connaissance des candidats au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi, par l'administration, du dossier modifié aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Tous les documents, pièces et attestations remis au titre de la candidature ou de l'offre par les candidats sont établis en langue française. A défaut, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Tous les documents signés devront l'être par une personne habilitée à engager le candidat, avec indication du nom et de la qualité du signataire.

ANNEXE 1

PLAN DE L'EMPRISE

